

100 rue de Grenelle

Le 25 mai 2009

Les Directeurs des ENS

à

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous sommes extrêmement surpris de prendre connaissance des textes qui vont être présentés au CTPM de mercredi 27 mai. Le projet de décret sur l'agrégation qui prévoit qu'à partir de la session 2011, tous les candidats devront avoir obtenu un master complet au moment où ils s'inscriront à ce concours, suscite notre consternation collective, pour des raisons de forme comme de fond.

Pour des raisons de forme, car ces textes ne nous ont pas été communiqués de façon officielle et que nous avons été informés de leur contenu par hasard, alors que les ENS ont pour mission aussi de préparer à l'agrégation. Par ailleurs, la commission Filâtre-Marais, dont l'un de nous fait partie, doit réfléchir et faire des propositions sur les concours de recrutements. Quel est donc l'objet de cette commission ?

Pour des raisons de fond, car cette modification oblige à revoir le rythme et l'organisation de la scolarité au sein des ENS, reportant en général en quatrième année le moment où les normaliens passeront l'agrégation. Cela se traduira par une baisse, plus ou moins importante suivant les disciplines, du nombre de normaliens souhaitant présenter ce concours: ils préféreront souvent continuer en thèse juste après avoir obtenu leur M2 plutôt que de passer un concours de recrutement qui n'ouvre pas directement aux débouchés qu'ils recherchent et pour lesquels nous les formons en majorité. Cela sera dommageable pour le niveau des agrégés et pour la qualité de la recherche française à laquelle nous contribuons largement.

De plus, nous ne savons pas si les dispositifs permettant aux jeunes agrégés de commencer une thèse sans avoir à prendre un poste en académie seront maintenus, ce qui ajoute aux inquiétudes et augmente le désintérêt des normaliens pour l'agrégation.

Vous n'ignorez pas qu'en 2008 plus de la moitié des reçus aux agrégations externes ont préparé ces concours dans l'une des ENS. Comme vous le voyez, les conséquences de cette modification sont importantes, tant pour nos écoles que pour certaines spécialités d'agrégations. C'est pourquoi nous pensons qu'une telle réforme

aurait mérité un débat, en particulier avec les directions des ENS. Mais à aucun moment, dans une année pourtant riche en polémiques autour de la formation des maîtres, une telle réforme ne nous a été présentée.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Ministre, que nous soyons choqués que vous n'ayez pas pensé à nous informer de ce projet récemment apparue. Si ce projet était confirmé, ce que nous regretterions, il serait indispensable que nous ayons au plus vite une discussion avec vous pour évoquer les conséquences d'une telle décision.

Nous sommes désireux d'ouvrir une discussion de fond avec vous et avec Valérie Pécresse, sur les objectifs attendus de la formation des futurs agrégés, sur le rôle particulier qu'ils ont à jouer dans les formations supérieures des lycées et dans les premiers cycles universitaires, notamment pour le plan "réussite en licence". C'est en fonction des réponses apportées à ces questions que l'on saura déterminer le meilleur niveau de recrutement des futurs agrégés et la formation qu'ils doivent suivre.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Monique CANTO-SPERBER
ENS de Paris

Olivier FARON
ENS LSH

Jean-Yves MÉRINDOL
ENS de Cachan

Jacques SAMARUT
ENS de Lyon